



Formulaire de mise en candidature pour le *Prix Jean-Paul-L'Allier, édition 2012* de l'Ordre des urbanistes du Québec

Remis annuellement dans le cadre de la *Journée mondiale de l'urbanisme*, le *Prix Jean-Paul-L'Allier* honore un élu québécois* s'étant distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et aménagement du territoire.

*Une personne élue au suffrage populaire dans l'une ou l'autre des circonscriptions électorales québécoises ou districts municipaux et à l'exclusion des circonscriptions scolaires. Ainsi, sont admissibles les ministres, députés, préfets de MRC, maires de ville, de municipalité et d'arrondissement, conseillers municipaux et conseillers d'arrondissement.

Instructions pour la soumission d'une candidature

Tout citoyen peut soumettre la candidature d'un élu québécois¹. La candidature doit être parrainée par deux personnes. Les dossiers de candidature seront évalués par le jury nommé à cet effet par le Conseil d'administration de l'Ordre des urbanistes du Québec et chargé de lui faire une recommandation.

1° Remplir toutes les sections du présent formulaire en s'en tenant à l'espace imparti.

2° Transmettre soit :

- par courriel à l'adresse suivante: cbeaulac@ouq.qc.ca
- par courrier ou par service de messagerie à l'adresse d'expédition suivante :

Jury du Prix Jean-Paul-L'Allier
Ordre des urbanistes du Québec
85, rue Saint-Paul ouest, bureau 410
Montréal (Québec) H2Y 3V4

- a) le formulaire dûment rempli **et signé par le proposant et l'appuyeur**, soit les pages 2 à 7;
- b) toute autre pièce à l'appui de la candidature (politiques, règlements, plans, projets, rapports, résolutions, les lettres d'appui de personnes, organismes ou entreprises que vous jugez pertinents).

IMPORTANT!

- La date limite de présentation des candidatures est le **vendredi 21 septembre 2012 à 16h00**.
- L'annonce et la remise du prix se feront le **12 novembre 2012 à Montréal**.
- Les candidatures soumises après cette date seront conservées pour l'année suivante.
- Les formulaires de candidature et les documents d'accompagnement soumis deviennent la propriété de l'OUQ et ne sont pas retournés à leurs auteurs.
- Il n'y a pas de limite au nombre de fois qu'une candidature peut être proposée.
- L'OUQ se réserve le droit de ne pas décerner le prix pour une année donnée.

¹ Le genre masculin est utilisé pour désigner femmes et hommes, sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.



Formulaire de mise en candidature pour le *Prix Jean-Paul-L'Allier, édition 2012* de l'Ordre des urbanistes du Québec

Section 1 : Identité de l'élu

Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

Titre de l'élu et nom de l'entité administrative représentée :

Date de l'élection la plus récente : _____

Adresse : _____

Ville : _____ (Québec) Code postal : _____

Téléphone : Travail : _____ Domicile : _____

Adresse de courriel : _____

Section 2 : Identité du proposant

Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ (Québec) Code postal : _____

Téléphone : Travail : _____ Domicile : _____

Adresse de courriel : _____

Signature : _____

Section 3 : Identité de l'appuyeur

Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ (Québec) Code postal : _____

Téléphone : Travail : _____ Domicile : _____

Adresse de courriel : _____

Signature : _____

Section 4 : Déclaration sommaire

Présenter, sous la forme d'une courte déclaration ou encore d'un aperçu ou d'un résumé, comment cette personne s'est distinguée par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire.

Section 5 : Réalisations

Donner un compte rendu des réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire qui motivent la candidature de cette personne. Miser sur des projets porteurs et significatifs.

Note : Vous pouvez annexer tout document, politique, règlement, plan, projet, rapport, résolution, etc. qui illustre les réalisations du candidat et son niveau d'implication.

Section 6 : Vision et leadership

Préciser comment se sont affirmés la vision et le leadership du candidat dans le cadre de ses réalisations (mobilisation, des acteurs, négociation, médiation, consultation et participation citoyenne, etc.)

Vous pouvez annexer toutes les lettres d'appui de personnes, organismes ou entreprises que vous jugez pertinentes.

Section 7 : Impacts des réalisations

Expliquer quels impacts sur la communauté, son environnement et son développement économique et social, résultent des réalisations du candidat.

Section 8 : Mentions, distinctions et autres reconnaissances

Indiquer les médailles et décorations, les prix et récompenses, les titres et distinctions honorifiques (par exemple, docteur honoris causa, membre à vie, ambassadeur d'honneur) ainsi que toute autre forme d'hommage qui ont été décernés au candidat aux divers échelons territoriaux (international, national, provincial, régional ou local) par différentes instances : population en général, dirigeants, pairs, partenaires et collaborateurs, etc.